

## COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Exercice 2014

### Contexte réglementaire

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, AURIS GESTION PRIVEE a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres. De plus, les frais d'intermédiation globalement supportés au cours de cet exercice ont représenté un montant supérieur à 500 000 euros.

Par conséquent, conformément aux dispositions de l'article 314-82 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, AURIS GESTION PRIVEE présente, ci-dessous, les conditions dans lesquelles elle a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au titre de ses activités de gestion collective et de gestion individualisée sous mandat.

### Données chiffrées relatives à l'exercice 2014

Au titre de l'exercice 2014, le volume global des frais d'intermédiation s'élève à **703 000 euros**. Ce montant se décompose en :

- **579 665 euros** de frais de brokers
- **123 335 euros** de frais de place et taxes locales.

AURIS GESTION PRIVEE a, par ailleurs, signé des accords de commission de courtage à facturation partagée avec **1** broker(s). Ces accords prévoient une séparation entre, d'une part, les frais et commissions liés aux services d'exécution d'ordres et, d'autre part, les frais et commissions reversés à des tiers dans le cadre de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Le montant des frais d'intermédiation sur lesquels le dispositif de commission partagée a été appliqué au cours de l'exercice 2014 est de **394 419 euros**, soit **63 %** du volume global des frais d'intermédiation hors frais de place et taxes locales.

Ce montant de **394 419 euros** peut se décomposer de la manière suivante :

- **20 %** (soit **78 884 euros**) relèvent des frais d'exécution,
- **80 %** (soit **315 535 euros**) relèvent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres. Ces **315 535 euros**, qui représentent **54 %** du volume global des frais d'intermédiation de l'exercice hors frais de place et taxes locales, ont intégralement été reversés à des tiers.

### Prévention et gestion des conflits d'intérêts

Le choix des prestataires retenus a été réalisé en application des mesures mises en œuvre au sein d'AURIS GESTION PRIVEE pour prévenir ou gérer les conflits d'intérêts éventuels.

La politique en place en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site Internet [www.aurisgestion.com](http://www.aurisgestion.com).